



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 102290

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réorientation des étudiants après le premier semestre. Chantier du plan licence, il souhaiterait connaître la situation actuelle en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence, les universités ont fortement développé les dispositifs de réorientation des étudiants, notamment après le premier semestre, vers d'autres filières au sein de l'université ou vers d'autres établissements, tout en améliorant les dispositifs d'accueil d'étudiants issus d'autres formations. Les universités ont mis en place des passerelles vers des formations courtes, dans certains cas au travers de conventions, entre formations généralistes et les diplômes universitaires de technologie (DUT). Des dispositifs analogues en direction des brevets de technicien supérieur (BTS) ont également été assurés. L'organisation des enseignements en semestres décalés, avec une rentrée en février prévue dans un certain nombre d'IUT et de STS (avec la possibilité de faire un BTS en 18 mois), a largement contribué à favoriser ce processus de réorientation. Parmi les modalités retenues figurent des formes diverses de soutien pédagogique : entretiens avec l'équipe pédagogique ou les enseignants référents, bilan orientation-compétences, modules de remédiation. Par ailleurs, des formations spécifiques adaptées aux besoins des étudiants sont organisées, notamment des remises à niveau au début du premier semestre ainsi que des semestres de consolidation des connaissances, dits « semestres répétés ». Enfin, des semestres « rebond » permettent aux étudiants d'acquérir les bases indispensables à leur réussite : remobilisation disciplinaire et méthodologie, aide à la réorientation, élaboration du projet personnel et professionnel, acquisition des fondamentaux scientifiques. Ces processus mis en oeuvre permettent aux étudiants soit la poursuite d'études dans la filière d'origine, après avoir suivi un enseignement de rattrapage, soit une réorientation dans une autre filière de l'université ou dans un autre établissement. La réorientation ne devant plus être considérée comme un échec, M. Christian Demuynck sénateur de la Seine-Saint-Denis, s'est vu confier une mission sur le décrochage des étudiants à l'université. Il est attendu un état des lieux et une première évaluation des dispositifs de réorientation existants, que ce soit vers les IUT, les STS ou les autres formations post-bac.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102290

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2436

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5828